



Monsieur Laurent Mosar  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 26 janvier 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de poser la question suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

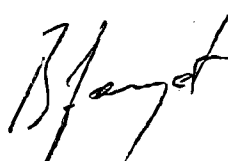
La Bibliothèque nationale se débat dans les pires difficultés. 30.000 volumes ont été contaminés par un champignon du fait de l'humidité dans les lieux de stockage. Dans une interview récente au journal « Luxemburger Wort » (26 janvier 2010), la directrice de cette institution essentielle pour notre vie culturelle parle de « situation indigne » dans laquelle se trouve la BNL à l'heure actuelle, et d'insister sur les coûts « radicalement sous-estimés » de l'éparpillement des collections et des conditions difficiles de la conservation et de la consultation. C'est un véritable cri d'alarme !

Cependant, la question de l'implantation d'une nouvelle construction pour la BNL reste entière, et elle hypothèque lourdement l'avenir de cette institution. Si le Gouvernement persiste à vouloir construire la Bibliothèque nationale sur le terrain du bâtiment Schuman et que ce bâtiment reste occupé par le Parlement européen jusqu'à ce que le nouveau bâtiment KAD soit terminé, l'avenir de la BNL est bouché jusqu'autour de 2020.

Il est donc indispensable d'accélérer cette échéance. Pour ce faire, le terrain dit n° 7 situé au boulevard Kennedy a été envisagé comme alternative. Ce terrain directement construisible et d'une dimension suffisante pour les besoins de la BNL appartient au Fonds d'urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg (FUAK). Il semble que l'Etat soit en train de négocier avec le FUAK pour acquérir ce terrain. Ce faisant, le FUAK considère l'Etat comme n'importe quel particulier qui construit au Kirchberg alors que sont prioritaires, selon l'article 34 de la loi modifiée du 7 août 1961 relative à la création d'un Fonds d'urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg, les services ou édifices d'utilité générale, donc aussi la construction de la BNL.

Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que la loi susmentionnée ne permet pas au FUAK de faire payer le prix fort à l'Etat pour ce terrain sous prétexte qu'il se trouve dans un quartier financier et commercial ? Le FUAK et l'Etat ne devraient-ils pas s'entendre sur une approche commune qui permette de faire avancer rapidement la construction d'une nouvelle BNL, de ménager les finances de l'Etat et le fonctionnement du FUAK ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Ben Fayot  
Député